

Délibération du Conseil Municipal
de Labastide-Marnhac

compte administratif de la commune 2024

N° 202504004

Présents : Sylvia BIAQUE-Jean Jacques BOUSQUET- Marie CALMON LAGARRIGUE - Fabrice CLARY - Julian GOMEZ
Benot JURASCHKE - Jean Marc LAVIALE - Sylvie LOUIS - Pierre MASSABEAU - Joëane MIO BEYTOLO.

Absents :

Evelyne CRASOL - Evelyne DESCHAMPS - Olivier TAURAND - Liliane BESSEQUIER - Daniel SARRY

Le Conseil Municipal, réuni le 3 avril 2025, sous la présidence de Marie CALMON LAGARRIGUE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Daniel JARRY, Maire de Labastide-Marnhac, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, hors de la présence de Mr le Maire ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Déficit/ dépenses	Excédent/ recettes	Déficit/ dépenses	Excédent/ recettes
Opérations de l'année	802 705.70 €	944 806.03€	547 077.59 €	331 684.70 €
Résultats de l'exercice		142 100.33 €	- 215 392.89 €	
Résultats antérieurs reportés		613 512.58 €	-170 379.69 €	
Résultats de clôture		755 612.58 €	- 385 772.58 €	
Hesles à réaliser			-201 000.00 €	201 000.00 €
Résultats définitifs		755 612.91 €	-385 772.58 €	

Affectation des résultats :
« Excédent de fonctionnement capitalisé » : 755 612.91 €
Ligne 002 (section de fonctionnement) : 369 840.33 €
Compte 003 (section d'investissement) : 385 772.58 €
Ligne 004 (section d'investissement) : - 385 772.58 €

2° adopté dans les mêmes termes le compte de gestion dressé par Mme DA SILVA, receveur

Nombre de membres en service : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Votes Pour : 10 Contre : 0

Ont signé la présente délibération :

La Présidente, Marie CALMON LAGARRIGUE

